

Décision

Générale

colonial

Décision n° 60-138-1908 autorisant M. Vigier à vendre des figurines postales.

n° 60-138-1908

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 avril 1908

Numéro JO
n° 138 du 01/05/1908

Date du numéro
1 mai 1908

TEXTE INTÉGRAL

M. Vigier, hôtelier à Djibouti est autorisé à vendre des figurines postales dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 décembre 1907.